

# Communiqué de presse du 23 août 2024

## Règles obligatoires pour la formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance

Le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a approuvé les normes minimales en matière de formation initiale et continue des intermédiaires d'assurance. La réglementation a été élaborée par la branche. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024, revêtant ainsi un caractère contraignant.

Quiconque offre et conclut des contrats d'assurance devra disposer des compétences et connaissances nécessaires à cet effet et en attester en passant des examens. Des examens de recertification réguliers sont prévus afin de conserver ces compétences. C'est ce qu'exige la loi sur la surveillance des assurances partiellement révisée. Le corps législatif vise ainsi à protéger les personnes assurées contre les conseils erronés et à garantir un exercice professionnel du métier dans toute la branche.

## Un grand nombre de personnes professionnelles sont concernées

Plus de dix mille intermédiaires d'assurances non liés (agissant pour le compte de la clientèle/dans un rapport de loyauté avec elle) et liés (agissant pour le compte de la compagnie d'assurance) sont aujourd'hui chargés de l'assurance de risque moderne dans les ménages privés et les entreprises. D'ici fin 2025, ces personnes devront avoir passé les examens nécessaires à l'obtention de leur autorisation ou garantir qu'elles répondent aux conditions de transition. Contrairement à l'obligation légale anciennement applicable aux courtiers en assurances non liés et à l'autorégulation volontaire « Cicero » pour le service externe classique des compagnies d'assurance, ce sont désormais des règles uniformes qui s'appliqueront à toutes les personnes offrant ou concluant des contrats d'assurance. Par ailleurs, le cercle de personnes concernées s'agrandit et englobe désormais des parties du service interne, par exemple.

## Des normes minimales réalistes et efficaces

Cette approbation fait suite à une phase de projet de plus de 2 ans au cours de laquelle les contenus des examens et les modalités ont été élaborés avec des professionnels. L'objectif: mettre au point des normes minimales aussi réalistes que possible, mais également efficaces pour le quotidien professionnel, ainsi que favoriser et imposer des actions responsables vis-à-vis de la clientèle dans toute la branche.

Les associations professionnelles concernées soutiennent les normes minimales et y ont donné leurs consentements:

- Association Suisse d'Assurances (ASA), Zurich
- Fédération Suisse des Agents Généraux d'Assurance (FSAGA), Berne
- Swiss Insurance Brokers Association (SIBA), Bâle
- Association des Courtiers en Assurances (ACA), Prévèrenges
- curafutura - Les assureurs-maladie innovants, Berne
- santésuisse - Les assureurs-maladie suisses, Soleure

L'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA est chargée, en tant qu'organisme responsable des normes minimales, de leur future application et du contrôle.

### Informations complémentaires

- [Normes minimales du 3 mai 2024 \(version du 13 août 2024\)](#)
- Site Internet du projet [www.vbv.ch/fr](http://www.vbv.ch/fr) → Réglementation intermédiaires (cette rubrique sera actualisée prochainement)
- [Communiqué de presse de la FINMA](#)

#### Informations sur l'AFA

L'Association pour la formation professionnelle en assurance AFA définit les bases et les conditions générales applicables à la formation professionnelle et aux formations initiale et continue interentreprises des professionnels de l'assurance en Suisse. Son objectif consiste dans la garantie d'un niveau de formation attractif, réalisable et prometteur dans le secteur de l'assurance.

L'AFA agit sur mandat de l'ensemble du secteur de l'assurance. Au quotidien, elle collabore étroitement avec des spécialistes issus du monde l'entreprise. Avec eux, l'AFA définit et développe des profils professionnels et des formations spécifiques à l'assurance avec à la clé des diplômes reconnus et permettant de suivre des études complémentaires. Dans ce contexte, elle conçoit et met en œuvre du matériel didactique et des offres numériques modernes pour les apprenants et les partenaires de formation et organise ou est responsable des examens finaux.



**Contact avec les médias :**

Association pour la formation professionnelle en assurance AFA

Mathias Zingg, président de l'AFA

Téléphone : +41 58 285 76 81

E-mail : [mathias.zingg@baloise.ch](mailto:mathias.zingg@baloise.ch)

Jürg Zellweger, chef de projet et directeur de l'AFA

Téléphone : +41 31 328 26 13

E-mail : [juerg.zellweger@vbv-afa.ch](mailto:juerg.zellweger@vbv-afa.ch)